

# Blé dur (durum) – Production de parcelles Select

Le **blé dur (durum)** est distinct du blé. Sauf indication contraire, les références au blé dans les exigences concernant le blé dur (durum) comprennent le blé de printemps et d’hiver.

Le **blé** et le **blé hybride** ont leur propre section.

## Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s’appliquent au blé dur (durum).

## Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Select	<p>a porté au cours de l’année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de blé dur (durum).</li></ul> <p>a porté au cours de l’une des deux (2) années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture de blé de printemps.</li><li>• une culture non pédigrée** d’orge, de blé dur (durum), de blé d’hiver, d’avoine, de seigle, de triticale.</li><li>• une culture de blé dur (durum) d’une variété différente*.</li><li>• une culture Certifiée de blé dur (durum).</li></ul>

## Inspection des cultures

Les parcelles de blé dur (durum) doivent être inspectées entre l’épiaison et la maturité.

## Normes applicables aux cultures

### Isolement

Distances d’isolement minimales requises entre une culture inspectée et d’autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Blé dur (durum) pédigré inspecté de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes* de blé dur (durum) ou blé dur (durum) non pédigré	10 mètres (33 pieds)
c. Blé dur (durum) pédigré inspecté de la même variété contaminé par des hors-types ou des variétés différentes* de blé dur (durum)	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, avoine, seigle, triticale, blé	3 mètres (10 pieds)

### **Tolérances maximales d'impuretés**

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
  - a. Select - 1
2. **Pureté mécanique** (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour le blé dur (durum), cela inclut toutes les céréales)
  - a. Select – 1

---

\* Dans les cultures de mélanges variétaux résistants aux ravageurs, une variété « différente » désigne une variété autre que les variétés prescrites dans la description de la variété résistante aux ravageurs.

\*\* Une « culture non pédigrée » désigne une culture qui n'a pas satisfait aux exigences de la Circulaire 6.